Commune de Maisdon sur Sèvre - 44690 - Loire-Atlantique
Tél. : 02.40.06.62.57 - Email : mairie@maisdon-sur-sevre.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2026-05

DE DELEGATION DE SIGNATURE
DE Mme PICOURLAT CHANTAL
DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES

Le Maire de la commune de **MAISDON SUR SEVRE,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-19, R2122-8 et R2122-10

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant que Mme PICOURLAT Chantal, attachée principale, exerce les fonctions de directeur général des services de la Commune de Maisdon-sur-Sèvre et dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines, pendant la période de renouvellement de l'équipe municipale.

ARRETE

Article 1 – M. Aymar RIVALLIN Maire de Maisdon-sur-Sèvre, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mme PICOURLAT Chantal, attachée principale, pour :

- la signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales jusqu'à 7500 €,
- la signature des factures attestant du service fait,
- la signature des mandats émis par la commune,
- la signature des bordereaux de titres et des bordereaux de mandats émis par la commune.

Article 2 -

La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- Notifié à l'intéressé*(e)*.

Ampliation adressée au :
- Comptable de la collectivité
- à Monsieur le Préfet

Fait à Maisdon-sur-Sèvre, le 9 Février 2026
Le Maire,

Aymar RIVALLIN.

MAIRIE DE MAISDON-SUR-SEVRE 44690

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 09/02/2026